



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 15 décembre 2022-

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 23

Procurations : 6

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date convocation : 9/12/2022

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
16/12/2022**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Raphaël RIGACCI à Malika BENSOUICI, Orlane LABAT à Valentin DE MUER, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Jean-Paul ROBERT à Gilles DURET.

Secrétaire : Magali PATINET

<p>N° DEL/2022-5-13</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJET :</u></p> <p style="text-align: center;">FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE</p> <p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA CREATION D'UN 3EME GROUPE SCOLAIRE</p> <p>Rapporteur : Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire</p>	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p>Considérant le projet de création d'un nouveau groupe scolaire sur la commune. Le coût prévisionnel des travaux établi par Philippe GUILBERT, architecte mandataire du groupement de la maîtrise d'œuvre, s'élève à 7 650 000 € HT au niveau APD (Avant-Projet Définitif) correspondant à l'estimatif Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR et à la DSIL.</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'adopter le projet de création d'un nouveau groupe scolaire pour un montant prévisionnel de travaux de 7 650 000 € HT (estimation au niveau APD), -De solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR et de la DSIL pour 1 050 000 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € au titre de la DETR en tranche fonctionnelle n°1, • 300 000 € au titre de la DETR en tranche fonctionnelle n°2, • 225 000 € au titre de la DSIL en tranche fonctionnelle n°1, • 225 000 € au titre de la DSIL en tranche fonctionnelle n°2. <p>Soit 13,73 % du montant du projet.</p> <p>-D'arrêter le plan de financement global suivant (qui sera également détaillé en deux tranches fonctionnelles) :</p>
--	---

N° DEL/2022-5-13

Dépenses (HT)		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	764 208 €	Subvention Etat (DETR) tranche fonctionnelle n°1	300 000 €
Travaux	7 650 000 €	Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°1	225 000 €
		Subvention Etat (DETR) tranche fonctionnelle n°2	300 000 €
		Subvention Etat (DSIL) tranche fonctionnelle n°2	225 000 €
		Subvention ADEME/ Région	220 000 €
		Subvention CD 31	2 359 000 €
		Subvention CAF	300 000 €
		<i>Total subventions :</i>	<i>3 929 000 €</i>
		Autofinancement	4 485 208 €
Total :	8 414 208 €	Total :	8 414 208 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



